



OGDEN

Municipalité d'Ogden

70 chemin Ogden
Ogden, Québec J0B 3E3

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'OGDEN

RÈGLEMENT NO. 2021.07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 2000-08 AFIN D'AJOUTER DES DOCUMENTS REQUIS POUR LES TRAVAUX A PROXIMITÉ DE MILIEUX HUMIDES POTENTIELS

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Ogden a adopté un règlement sur les permis et certificats 2000-08 pour l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Ogden juge à propos de modifier le règlement sur les permis et certificats 2000-08 afin d'ajouter des documents requis pour les travaux à proximité de milieux humides potentiels;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut modifier son règlement sur les permis et certificats 2000-08 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 octobre 2021 et qu'un projet a été déposé et présenté lors de cette même séance;

Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement 2021.07 ayant pour objet la modification du règlement 2000-08 afin d'ajouter des documents requis pour les travaux à proximité de milieux humides potentiels.

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le règlement sur les permis et certificats est modifié à l'article 17 Demande de permis de construction par l'ajout du point g) comme suit :

«

- g) Pour un lot pour lequel un milieu humide apparaît sur une cartographie accessible au public ou faisant partie intégrante d'un règlement adopté par la municipalité, un rapport de caractérisation préparé par un professionnel autorisé en respect du « Guide d'identification et de délimitation des milieux humides du Québec méridional ». »

Article 3

Le règlement sur les permis et certificats est modifié par l'ajout de l'article 32.3 entre les articles 32.2 et 33 comme suit :



OGDEN

Municipalité d'Ogden

70 chemin Ogden
Ogden, Québec J0B 3E3

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'OGDEN

RÈGLEMENT NO. 2021.07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 2000-08 AFIN D'AJOUTER DES DOCUMENTS REQUIS POUR LES TRAVAUX A PROXIMITÉ DE MILIEUX HUMIDES POTENTIELS

«

Pour des travaux ayant un impact au sol sur un lot pour lequel un milieu humide apparaît sur une cartographie accessible au public ou faisant partie intégrante d'un règlement adopté par la municipalité, un rapport de caractérisation préparé par un professionnel autorisé en respect du « Guide d'identification et de délimitation des milieux humides du Québec méridional ».

DOCUMENTS POUR
LES TRAVAUX À
PROXIMITÉ D'UN 32.3
MILIEU HUMIDE
POTENTIEL

»

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Richard Violette
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale, secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION: 4 octobre 2021
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT: 4 octobre 2021
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 15 novembre 2021
ENTRÉE EN VIGUEUR: novembre 2021